

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18550 / 100066  
ALMA Extrusions AG, 1782 Cormagens  
fabrication de feuilles en matière plastique.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
01.09.2011–31.08.2014 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18226 / 100010  
MANUFACTURE CARTIER, Branch of Richemont International SA,  
1752 Villars-sur-Glâne  
usinage CNC des boîtes de montres, tournage et fraisage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
45 H, 2 F  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18233 / 100314  
Manuplast SA, 1338 Ballaigues  
injection plastique.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)
- 11-18304 / 100294  
Maillefer Instruments Manufacturing Sàrl, 1338 Ballaigues  
ateliers de production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
260 H, 80 F  
17.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18440 / 102104  
Manor SA Centrale de distribution Bussigny, 1030 Bussigny-Lausanne  
chargement des camions frigorifiques (produits frais et autres denrées  
périssables).  
besoins spéciaux de consommation  
7 H  
01.08.2011–31.07.2014 (Renouvellement)
- 11-18548 / 101721  
Prétat SA, 2952 Cornol  
département frappe à chaud (matriçage).  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H  
20.06.2011–31.05.2014 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 10-16237 / 100561  
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe  
boulangerie.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
08.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 10-17365 / 100561  
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe  
secteur: production de sandwiches.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
7 H, 68 F  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)  
et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 10-16501 / 100561  
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe  
préparation des matières premières, garnissage des fonds, logistique, nettoyage  
des installations, entretien des machines (OMA)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
59 H, 112 F  
08.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement/modification)
- 11-18438 / 100992  
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE  
production des appliques, roues et balanciers, ressorts et barilletts.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
25 H, 20 F  
01.06.2010–31.05.2013 (Modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-18228 / 111353  
IS Electro-Alarme SA, 1227 Carouge GE  
service de maintenance: interventions lors de problèmes techniques  
sur des installations de sécurité sous leur responsabilité.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)

- 11-18291 / 100576  
Morandi frères, Société anonyme, 1041 Peyres-Possens  
dpt de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques  
sur les équipements (fours de séchage et de cuisson) de production du site.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)
- 11-18293 / 100347  
Morandi frères, Société anonyme, 1562 Corcelles-près-Payerne  
dpt de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques  
sur les équipements (fours de séchage et de cuisson) de production du site.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)
- 11-18383 / 111357  
Sauter Building Control Schweiz SA, 1228 Plan-les-Ouates  
Service technique: interventions lors de problèmes techniques  
sur les infrastructures des bâtiments chez leurs clients.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)
- 11-18384 / 111358  
Sauter Building Control Schweiz SA, 1023 Crissier  
Service technique: interventions lors de problèmes techniques  
sur les infrastructures des bâtiments chez leurs clients.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 11-18385 / 101759  
Helios A. Charpilloz SA, 2735 Bévillard  
ateliers de décolletage, taillage et reprise (chargement et contrôle des machines)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 H  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-18386 / 111367  
COVEDIS S.A., 1010 Lausanne  
production de sushi (traitement et conditionnement).  
besoins spéciaux de consommation  
8 H, 8 F  
01.08.2011–31.07.2014 (Renouvellement)

- 11-18387 / 111374  
Arcanys Networks Sàrl, 1007 Lausanne  
Service Client Internet (help-desk).  
besoins spéciaux de consommation  
4 H  
01.08.2011–31.07.2014 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 11-18319 / 111259  
Nestlé Nespresso SA Centre de production, 1580 Avenches  
Centre de Production Avenches: Torrédaction, conditionnement, stockage  
et maintenance.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
127 H, 21 F  
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 11-18306 / 100294  
Maillefer Instruments Manufacturing Sàrl, 1338 Ballaigues  
ateliers de production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
270 H, 105 F  
17.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

12 juillet 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail